



Date de la convocation : 05.09.2023

Nbre de présents : 11

Nbre de votants : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE BONNIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

N°04

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal RAGOT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Madame Nathalie CLAIRAULT, Madame Emilie TEMPIER, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Serge AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Alexis BOUTIERE et Madame Cécile CHEVALIER.

Absents : Monsieur Pierre-Marie ALBERT (arrivé à 20h16).

Pouvoir : Monsieur Jérôme CASALIS à Monsieur Pascal RAGOT, Madame Nathalie LOMBARD à Madame Emilie TEMPIER.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Alexis BOUTIERE.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ----- RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE ST GERVAIS & ST PROTAIS

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire dans le cadre de la valorisation raisonnée du patrimoine mobilier classé par les Monuments Historiques en 1908, d'envisager la conservation - restauration de l'Orgue, de l'Eglise dite haute St Gervais & St Protas.

Pour ce faire et en raison de l'état de conservation très fragilisé, précaire et dégradé de cette œuvre, il est impératif de programmer des travaux et de conservation- restauration, afin de protéger les éléments de cette œuvre. Monsieur le Maire précise que cette opération peut être soutenue financièrement par la DRAC à hauteur de 40% du montant des travaux HT et par la Région à hauteur de 40% du montant des travaux HT soit comme présenté dans le tableau ci-après :



Montant des travaux	Financement HT
HT = 25 697,50 €	Subvention REGION : 10 279,00 €
TTC = 30 837,00 €	Subvention DRAC : 10 279,00 €
	Autofinancement : 5 139.50 €
	TOTAL : 25 697,50 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Sud Paca une demande de subvention dans le cadre de la préservation et valorisation raisonnée du patrimoine mobilier classé Monument Historique,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une demande de subvention dans le cadre de la préservation et valorisation raisonnée du patrimoine et valorisation raisonnée du patrimoine mobilier classé Monument Historique,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Ainsi délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire
Alexis BOUTIERE



Le Maire
Pascal RAGOT